



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 18 novembre 2014**  
**18 heures 30**

-----

MCK/MG

N° 001777

Direction Générale  
des Services - Avis  
sur le Schéma  
Régional  
d'Aménagement et de  
Développement  
durable du Territoire  
(SRADDT) de  
Provence Alpes Cote  
d'Azur

Affiché le :

**Le mardi 18 novembre 2014 à 18 heures 30** le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI-LEONIS

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 a confié aux Régions la possibilité et donc la responsabilité d'élaborer le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Le 1<sup>er</sup> schéma adopté par la Région en 2006 a été mis en révision en 2011 afin de prendre en compte les nouvelles problématiques ayant émergé depuis lors.

Un processus de co-construction associant les acteurs du territoire, ouvert au public et appuyé par un dispositif de e-concertation a été conduit pendant 3 ans et a abouti en février 2014 à la validation par l'Assemblée Régionale au projet de SRADDT révisé « Notre Région en 2030 ».

Les collectivités sont appelées par la Région à émettre avant le 30 novembre 2014 leur avis sur le SRADDT en cours de révision.

Le SRADDT est un « schéma des schémas ». qui doit « anticiper les mutations de notre société, son organisation territoriale et trouver les voies d'un avenir conjuguant modernité et solidarité ». Les collectivités sont appelées à exprimer leur avis. Les auteurs du SRADDT révisé écrivent : « tel qu'adopté en Assemblée plénière de la Région PACA en Novembre 2006, (le SRADDT) est dépassé par les problématiques et enjeux actuels de notre territoire régional ». La révision s'impose entre autres par l'accroissement de la population plus rapide que prévu et pour des raisons réglementaires avec la création des métropoles. Le SRADDT a pour objectif de donner à la Région et à ses partenaires les orientations et les éléments de choix préalablement à la négociation de la future génération de programmes européens, de

contrats Etat/Région et de contrats de territoire. En 2006, le SRADDT avait identifié de grands enjeux et la révision actuelle accentue certains d'entre eux :

« – l'importance du changement climatique ou la crise de l'énergie et des questions qui se posent en conséquence sur la manière de concevoir les politiques publiques (Plan Climat, Agenda 21, territorialisation du Grenelle, schéma de cohérence écologique et schéma régional Climat, air, énergie, ....)

« – l'impact de la crise économique mondiale et ses effets sur notre territoire, son économie, son tissu social... La mondialisation des échanges, les mutations et la crise en cours génèrent un climat général d'incertitude, de vulnérabilité, de précarisation et de complexité croissantes sur les structures d'emplois, les formes d'organisation de la production et de la consommation, les modes de vie, mais aussi sur le pouvoir d'achat.

« – l'accélération inattendue de la croissance démographique et de l'attractivité migratoire de la région (les 5 millions d'habitants prévus en 2020 sont déjà là avec les incidences de cette accélération sur le fonctionnement des territoires (augmentation et allongement des déplacements, coût du foncier, fragilisation des espaces naturels et du littoral, nouveaux besoins en équipements...)

« – des enjeux sociaux et sociétaux de plus en plus préoccupants dans un contexte marqué par :

un accroissement marqué des écarts de richesse (revenu médian plus faible que dans les autres régions et avec un rapport inter décile très élevé, un taux de chômage encore élevé, accroissement de la pauvreté (1 habitant sur 5 est en zone prioritaire de la politique de la ville) une tension très forte sur le foncier et le logement (production locative sociale ralentie, développement des situations de sur occupation, indice de construction plutôt à la baisse avec des situations d'intensification de la production en débordement des principales aires urbaines) la poussée des problématiques plus individuelles, liées au niveau et au mode de vie et à l'évolution de la structure familiale

Le probable vieillissement de la population régionale avec un accroissement des problèmes de dépendance

Un processus de vieillissement régional amorti grâce à l'attractivité régionale et notamment l'accueil de jeunes ménages

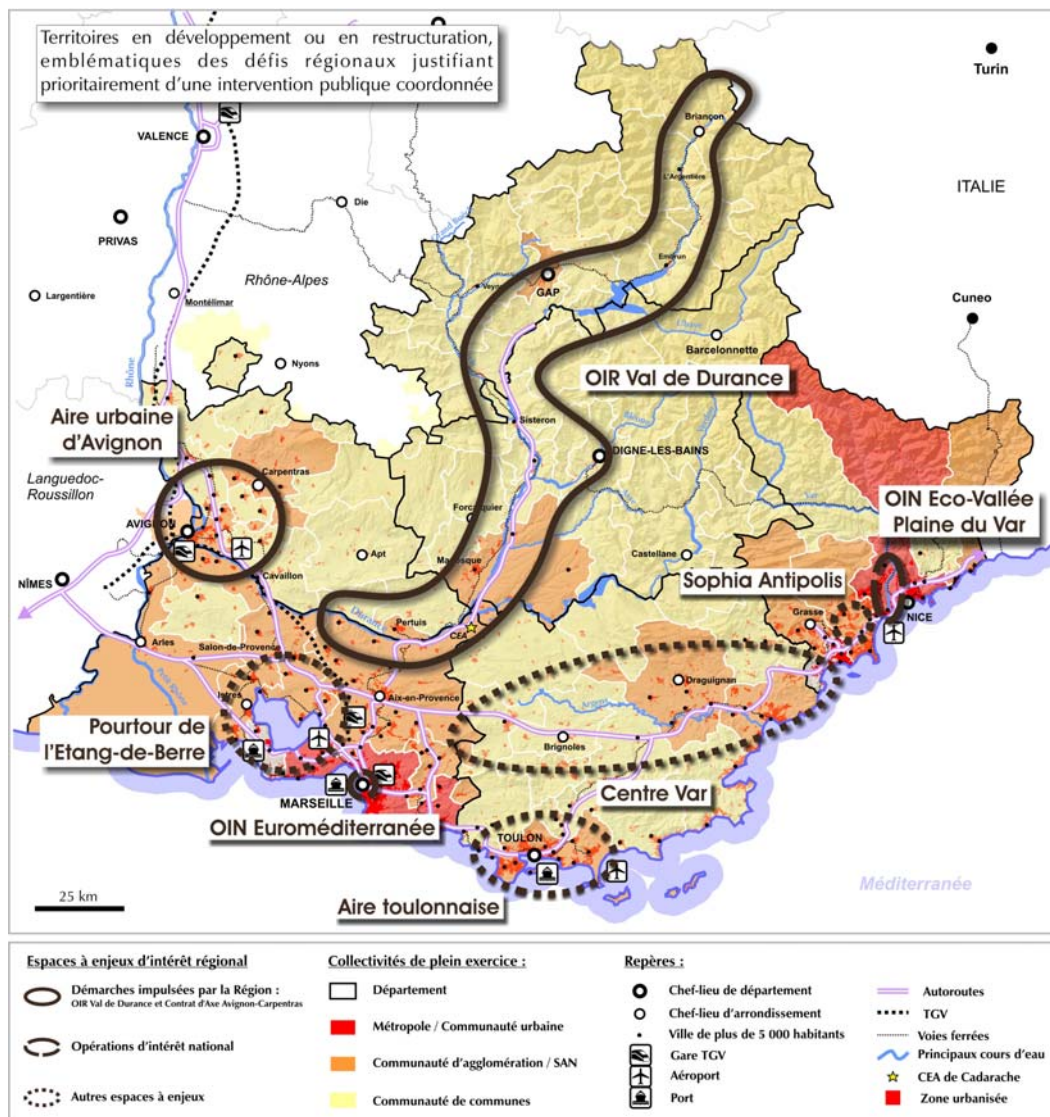
L'accroissement des familles monoparentales (1 enfant sur 5 vit avec un seul parent), féminines dans 90% des cas, souvent confrontées au chômage ou à une forte précarité professionnelle.

« – les nouvelles logiques de territoires liées au développement de l'intercommunalité mais également aujourd'hui à la réforme territoriale et aux recompositions qui sont en jeu, à l'évolution des compétences des collectivités et à la réforme de l'Etat (RGPP notamment) qui remettent profondément en cause l'organisation et la présence des services publics en région. S'y ajoute l'émergence ou l'évolution des processus de coopération régionaux en Europe en Méditerranée.

« – la question des services, qui prend une dimension particulière dans notre région, fortement structurée par l'économie résidentielle. Cette économie résidentielle est tout à la fois un élément de « sécurisation/bien vivre », d'attractivité, d'aménagement du territoire, de proximité pour les habitants mais aussi une source d'emplois trop souvent précaires et fragile, également dépendante de la redistribution nationale. »

Le SRADDT définit des « Zones justifiant prioritairement d'une intervention publique coordonnée » figurant ci-dessous. La Ville d'Apt n'en fait pas partie.

Le projet complet de SRADDT révisé qui nous est soumis pour avis est composé de 3 volets (diagnostic, charte, principes de mise en œuvre), de l'ambition transport, complétés par un préambule et une annexe que vous pourrez télécharger sur le site dédié <http://2030.regionpaca.fr/index.php/site/accueil>.



Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose de délibérer et :

- d'émettre sous réserve un avis favorable au SRADDT
- de demander que la Région et les politiques publiques découlant du SRADDT soutiennent notre territoire à dominante rurale, particulièrement touché par le chômage et la précarité, qu'elles soutiennent financièrement la politique de développement économique local, qu'elles participent au maintien de l'agriculture et à la mise en place de la transition énergétique.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

- Emet sous réserve un avis favorable au SRADDT
- Demande que la Région et les politiques publiques découlant du SRADDT soutiennent notre territoire riche de potentialités, placé au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, territoire à dominante rurale touché par un chômage plus fort que la moyenne départementale mais qui s'ouvre aux entreprises nouvelles et cherche à soutenir les entreprises existant déjà sur le territoire dont certaines innovantes,
- Demande le soutien des politiques publiques face au non remplacement d'agriculteurs qui, outre leurs productions alimentaires contribuaient fortement à l'attrait touristique.
- Sollicite le soutien du SRADDT et des financements publics en découlant pour la transition énergétique de notre territoire.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**